



PROPOSITIONS SYNDICALES SUR LA POLITIQUE CONCERNANT L'AGRICULTURE, LE DÉVELOPPEMENT RURAL, LA DÉSSERTIFICATION, LA SÉCHERESSE, LA TERRE ET L'AFRIQUE

17^E COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CDD-17

Les crises alimentaire et énergétique, l'appauvrissement des ressources et les changements climatiques, ainsi que le manque d'accès aux services et à l'infrastructure, ont un impact dévastateur cumulatif sur les communautés pauvres, en particulier en Afrique.

Bien que les prix alimentaires aient quelque peu diminué, la crise alimentaire n'a pas disparu: tant que les facteurs qui en sont à l'origine ne seront pas abordés, il est toujours fort probable qu'elle réapparaisse dans un futur proche. Et pratiquement un milliard de personnes souffrent de faim continue. L'attention de la communauté internationale étant détournée sur la crise financière et économique mondiale, la situation de la faim dans le monde risque réellement de s'aggraver davantage.

Le mouvement syndical exige de plus grands investissements dans le secteur agricole et une protection sociale universelle, conjugués au respect des normes fondamentales du travail, afin de garantir une production décente et durable des produits alimentaires et d'autres produits agricoles. Le droit à l'alimentation doit être considéré comme un droit humain fondamental pour tous.

Il convient de s'attaquer aux problèmes des salaires de misère dans le secteur agricole, des conditions de travail dangereuses, de la discrimination à l'encontre des femmes et de l'absence d'emplois décents dans de nombreuses régions du monde.

Dans ce contexte, la 17^e session de la Commission du développement durable doit promouvoir les politiques et actions suivantes:

Une gouvernance démocratique et le respect des droits fondamentaux, notamment les droits des travailleurs, ainsi que des services publics assurés de manière équitable, faisant l'objet d'une surveillance et d'une réglementation. Les gouvernements doivent entreprendre un dialogue avec tous les partenaires de l'Agenda 21, aux échelons national et local.

'Le travail décent' pour lutter contre la pauvreté, réduire la vulnérabilité aux changements économiques, sociaux et environnementaux et permettre

aux communautés d'être autonomes. Ce concept de l'OIT comprend le respect des droits au travail, la sécurité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Les possibilités de création d'emplois "verts et décents", conjointement avec des systèmes de production agricole et une gestion des ressources naturelles durables. En outre, des mesures doivent être prises contre les lésions et maladies professionnelles dans le travail agricole, qui causent chaque année la mort de 170.000 travailleurs/euses. Les gouvernements doivent ratifier les Conventions de l'OIT n°155 sur la sécurité et la santé, n°170 sur les produits chimiques et n°184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, ainsi que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Une transition planifiée pour protéger les travailleurs/euses dans les secteurs vulnérables à l'environnement, tels que l'agriculture et la pêche, contre la perte d'emploi ou des moyens de subsistance en raison des contraintes de l'environnement ou des mesures de durabilité pour y répondre. L'adaptation de l'agriculture aux modèles climatiques altérés, la diversification économique, le développement non agricole, l'éducation et le développement des compétences sont essentiels.

La participation des travailleurs et des syndicats au travers d'actions efficaces sur le lieu de travail pour le développement durable, la protection de l'environnement et le bien-être des communautés. A cette fin, il est nécessaire de promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les multinationales et la politique sociale.

Le développement durable au travers d'instruments concrets, notamment les Stratégies nationales de développement durable (SNDD) qui sont orientées par des indicateurs acceptés de l'ONU et impliquent les Groupes majeurs.

ÉVÉNEMENT SYNDICAL PARALLÈLE À LA CDD-17: « UN NEW DEAL POUR L'AGRICULTURE »

LUNDI 11 MAI – 18H15–19H45

« UN REMÈDE CONTRE LA FAIM: POURQUOI LE MONDE MANQUE DE NOURRITURE »
RAPPORT DE LA CSI SUR LA CRISE ALIMENTAIRE : WWW.ITUC-CSI.ORG/IMG/PDF/FOOD_FR.PDF

les gouvernements doivent

AGRICULTURE

- ▶ Reconnaître le droit fondamental de toute personne de ne pas souffrir de la faim.
- ▶ Placer la production et la distribution durables des aliments au cœur des politiques, dans la mesure où le droit des personnes à l'alimentation doit être reconnu aussi bien comme une priorité que comme une condition du développement.
- ▶ Adopter des politiques qui mettent l'accent sur les stocks de réserve des aliments, des investissements plus élevés dans l'infrastructure agricole, et le respect des droits des travailleurs, des petits producteurs et des femmes, en vue de promouvoir le droit à une alimentation adéquate.
- ▶ Veiller à ce que les aliments soient disponibles, distribués et garantis à tous ceux qui en ont besoin. Le droit à l'alimentation devrait s'axer sur ceux qui produisent les aliments, notamment les travailleurs agricoles salariés, et non les multinationales agroalimentaires qui ont été avantagés jusqu'à présent par des prix élevés des produits alimentaires.
- ▶ Etablir des règlements internationaux et nationaux plus stricts pour empêcher l'instabilité et la spéculation sur les prix alimentaires, garantir une distribution équitable des bénéfices et protéger le pouvoir d'achat des travailleurs ruraux et urbains. Les marchés financiers mondiaux ne devraient pas être autorisés à miser sur les besoins humains fondamentaux de la population mondiale.
- ▶ Mettre en œuvre des politiques en matière de réforme agraire visant à diviser la propriété foncière plus équitablement afin que les métayers et les travailleurs ruraux sans terre puissent avoir accès aux terres. Certains pays doivent introduire de nouvelles réformes juridiques afin de garantir aux femmes l'égalité des droits de propriété et héréditaires.
- ▶ Adopter des mesures en vue d'assurer le respect de la légalité et de combattre le travail forcé dans les zones rurales. Un pourcentage élevé de travailleurs agricoles salariés vivent dans la pauvreté bien qu'ils travaillent plus de 12-14 heures par jour et les droits des travailleurs migrants dans les champs et les plantations sont souvent ignorés.
- ▶ Établir et mettre en œuvre une législation en matière de travail décent conformément aux normes de l'OIT en vue d'améliorer les conditions des paysans et des travailleurs agricoles. Ce n'est qu'en créant des emplois décents et des conditions de travail et de vie dignes que le développement économique durable, le droit à l'alimentation et l'élimination de la pauvreté pourront être garantis.
- ▶ Mettre l'accent sur les investissements essentiels dans l'infrastructure rurale dans les pays en développement; l'accès aux facteurs de production agricole, tels que les semences et les engrais, doit être prioritaire.
- ▶ Légiférer en faveur d'une élimination progressive des pesticides toxiques qui mettent en danger les travailleurs, les consommateurs et l'environnement.
- ▶ Lutter contre l'utilisation généralisée des agrototoxiques et la production agricole intensive basée sur des techniques non durables et promouvoir l'agroécologie et l'agriculture familiale.
- ▶ Établir des filets de sécurité sociale afin de protéger à l'avenir les plus vulnérables de la volatilité croissante des prix alimentaires.
- ▶ Intégrer l'impact des changements climatiques dans la prise de décisions relatives à l'agriculture. L'adaptation est essentielle pour garantir l'approvisionnement alimentaire à l'échelle mondiale.
- ▶ Procéder à une évaluation écologique et sociale du cycle complet d'agroénergie dans chaque zone de production.
- ▶ Mettre en œuvre des politiques visant à garantir aux femmes dans les zones rurales une égalité d'accès aux terres, des instruments, des technologies, une éducation, des droits et des crédits.
- ▶ Appliquer le principe de précaution aux organismes génétiquement modifiés (OGM) ou à de nouveaux produits chimiques pour la chaîne alimentaire.
- ▶ Encourager l'agriculture biologique.
- ▶ Garantir une gestion intégrée et durable de l'eau, étant donné que l'agriculture est le principal utilisateur des approvisionnements mondiaux en eau.

DÉVELOPPEMENT *les gouvernements doivent*

- ▶ Promouvoir l'emploi décent et appliquer des règlements effectifs qui permettent le passage du statut de travail informel au travail formel, élargissant dès lors la couverture des droits existants, la protection sociale et le dialogue social, et augmentant la productivité et les revenus.
- ▶ Développer des systèmes appropriés d'éducation, de formation professionnelle et technique et des politiques de formation permanente afin d'aider les travailleurs/euses à trouver des emplois décents et productifs et à suivre les changements technologiques et les nouvelles possibilités d'emploi.
- ▶ Autonomiser les communautés moyennant un accès aux services, notamment l'eau, l'assainissement, les soins de santé et les énergies propres. Les services des soins de santé et les fournisseurs de services ont

besoin d'un soutien en bénéficiant de ressources pour lutter contre le VIH/SIDA et d'autres maladies.

- ▶ Respecter les droits des travailleurs, notamment le droit d'organisation et de négociation collective, garantir une sécurité et protéger les syndicalistes et les dirigeants des communautés de la violence, en particulier dans les zones rurales.
- ▶ Aborder l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les programmes éducatifs. Une éducation fondée sur l'acquisition des compétences, telle que celle dispensée par les syndicats, obtient des résultats immédiats, sur l'efficacité et la productivité des ressources, sur la sécurité alimentaire et sur la santé au travail.
- ▶ Garantir un transport rural adéquat en vue de réduire le chômage et l'exclusion dans les zones rurales.
- ▶ Inverser les tendances entraînant les pertes de revenus des communautés qui dépendent des ressources communes. La privatisation, l'intensification agricole, la croissance de la population et la dégradation des écosystèmes sont quelques-uns de ces facteurs.

les gouvernements doivent

DÉSERTIFICATION, SÉCHERESSE ET TERRE

- ▶ Garantir des revenus décents et de plus grands pouvoirs aux communautés afin de leur permettre de s'adapter aux événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse, ou les changements durables des écosystèmes, notamment la désertification.
- ▶ Améliorer la coopération internationale, notamment les aides d'urgence et les désastres et les fonds destinés à des programmes d'adaptation immédiate. Garantir les moyens de subsistance des plus pauvres moyennant la protection sociale, les stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes de travail décent.
- ▶ Honorer les engagements pris à Monterrey et à Gleneagles pour une augmentation significative de l'aide au développement destinée aux pays pauvres et en vue de renforcer la responsabilité des gouvernements quant au plein respect de leurs engagements d'une année à l'autre.
- ▶ Promouvoir des synergies entre les différentes Conventions des Nations unies (CCNUCC, CCD et CDB) et les institutions (OIT, FAO, OCDE). La participation syndicale au sein de ces organes doit être garantie et renforcée.

les gouvernements doivent

AFRIQUE¹

- ▶ Préciser que le travail décent comporte également une durabilité environnementale.
- ▶ Faire des droits fondamentaux des travailleurs et

1 Le contenu de cette section s'inspire de la Résolution adoptée par la première Conférence syndicale africaine de 2006 sur le travail et l'environnement. Soixante-deux membres syndicaux représentant vingt-quatre confédérations nationales de dix-neuf pays se sont réunis à l'occasion de cette Conférence, qui s'est tenue à Johannesburg, les 28 et 29 juillet 2006.

de leurs syndicats, à savoir la liberté syndicale, la négociation collective et le droit de refuser le travail dangereux, des éléments centraux des stratégies en matière de développement durable.

- ▶ Assurer l'inclusion des indicateurs relatifs aux travailleuses et à l'équité entre hommes et femmes comme une condition fondamentale de la durabilité environnementale et sociale.
- ▶ Garantir la participation des syndicats et d'autres groupes de la société civile (ONG, communautés locales, etc.) au processus de prise de décisions. Promouvoir le dialogue tripartite, la négociation collective et d'autres processus démocratiques.
- ▶ Promouvoir l'intégration du développement durable dans l'éducation à tous les niveaux et fournir les outils permettant aux travailleurs d'être de véritables acteurs du changement.
- ▶ Veiller à ce qu'ils adoptent des mesures adéquates pour:
 - réglementer les compagnies et les marchés mondiaux, en ce qui concerne la fourniture de l'assainissement, de la santé, de l'eau, de l'énergie, du logement, de l'éducation, et des transports publics.
 - augmenter les investissements dans les politiques environnementales et leur mise en oeuvre.
 - créer des programmes de "transition juste" en vue d'assurer que les travailleurs négativement affectés par une restructuration bénéficient des dispositions du programme sur le travail décent de l'OIT, qui s'avèrent essentielles dans le processus vers une production et une consommation durables.
 - établir et améliorer la reddition des comptes et la transparence du comportement social et environnemental des entreprises multinationales et rejeter leur politique du "double standard" lorsqu'elles "exportent" en Afrique des méthodes de production insoutenables socialement et pour l'environnement et inacceptables dans leur pays d'origine.
- ▶ Veiller à ce que l'eau devienne une priorité du travail de syndicalisation dans les régions. Promouvoir un accès aux ressources de base, telles que l'eau et l'énergie, qui soit universel, équitable, égalitaire et respectueux de l'environnement, comme un élément essentiel des droits humains.
- ▶ Ratifier les Conventions de l'OIT et de l'ONU². Adopter l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques (SAICM) et demander une interdiction totale de l'utilisation de l'amiante, et une mise en conformité de la manipulation et du stockage de l'amiante avec la Convention de Bâle, ainsi que son inclusion dans la Convention de Rotterdam.
- ▶ Promouvoir le respect des promesses relatives à l'accès universel par rapport au traitement du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses, et contribuer à y faire face moyennant des approches basées sur le lieu de travail.

2 Mentionnées à la première page.

PRINCIPAUX AMENDEMENTS AU PROJET DE TEXTE DE NÉGOCIATION DE LA PRÉSIDENTE

AGRICULTURE

- ▶ Sous (2) Accroître la productivité et la viabilité agricoles

(h) *[Intégrer la santé et la sécurité au travail et la gestion durable des produits chimiques dans les politiques agricoles et] instituer des programmes efficaces de contrôle des pesticides...*

(nouveau paragraphe) *Promouvoir l'élargissement des lois du travail nationales afin qu'elles couvrent tous les travailleurs ruraux, notamment les travailleurs agricoles, les travailleurs migrants et les peuples indigènes, le cas échéant, à travers un programme de défense, de renforcement des capacités et d'assistance technique.*

- ▶ Sous (6) Garantir un accès aux filets de sécurité alimentaire et sociale

(nouveau paragraphe après (a)) *Développer et améliorer les filets de sécurité sociale et la protection sociale, notamment la garantie d'assurances d'emploi et de services de santé afin de réduire la vulnérabilité des communautés rurales face aux contraintes environnementales et économiques, en tenant compte des circonstances nationales.*

DÉVELOPPEMENT RURAL

- ▶ Sous (8) Accroître le capital social et la capacité de résistance des communautés rurales

(nouveau paragraphe après b) *Respecter les droits des travailleurs, notamment le droit d'organisation et de négociation collective, offrir une sécurité et protéger les syndicalistes et les dirigeants de la communauté de la violence, en particulier dans les zones rurales.*

- ▶ Sous (11) Stimuler la création d'emplois [décent] et de possibilités de revenus dans les zones rurales

(nouveau paragraphe) *Promouvoir la formalisation du travail dans les zones rurales sans porter atteinte aux moyens de subsistance des pauvres des zones rurales.*

(nouveau paragraphe) *Encourager une approche cohérente et intégrée de la promotion de l'emploi et de la pauvreté dans les zones rurales parmi tous les ministères et agences gouvernementales à tous les niveaux.*

AFRIQUE

- ▶ Sous (28) Revitaliser l'agriculture en tant que base du développement rural durable

(h) *Améliorer la gouvernance foncière, [l'État de droit] et réduire les conflits fonciers;*

- ▶ Sous (35) Améliorer la distribution des revenus et promouvoir le développement social

(nouveau paragraphe) *Promouvoir le travail décent pour combattre la pauvreté, réduire la vulnérabilité aux changements économiques, sociaux et environnementaux et autonomiser les communautés. Le travail décent inclut le respect des droits au travail, un emploi sûr, une protection sociale et un dialogue social.*

Corrélations et questions intersectorielles, y compris les moyens d'exécution

- ▶ Sous (39) La revitalisation de l'agriculture (...)

(d) *Prendre des mesures pour améliorer et conserver les moyens de subsistance des groupes vulnérables tels que les femmes, [les travailleurs pauvres des zones urbaines et rurales], (...)*